

REUNION DU 14 FEVRIER 1969 A 20 H 45

69015
OBJET :

URBANISME & CONSTRUCTION

Dénomination de voie.

Daniel HEDDE.

Le quatorze février mil neuf cent soixante neuf, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, d'après convocations faites le 10 Février 1969.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Maire, MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BISCAYE, BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, POUGET, GACHET, BOUDEY, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, DOMECCQ, TETARD, STIPAL, CABRONG.

EXCUSE : M. NARTEAU

Secrétaire : M. TETARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. *M. Matras rapporteur.*

M. le Rapporteur expose :

A plusieurs reprises le Conseil Municipal a été sollicité pour donner le nom de M. Daniel HEDDE à une voie de ROYAN, et il a émis un avis de principe favorable.

Il importe de ne plus tarder à honorer cet homme de biens et en même temps sa veuve, Mme HEDDE, qui continue au mieux son oeuvre sociale.

M. HEDDE a en effet consacré toute sa vie à la collectivité royannaise.

Né le 23 Mai 1883 à ANGOULEME, M. Daniel HEDDE fut reçu à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures en 1904, et il entre aux Compagnies réunies de Gaz et d'Electricité en octobre 1909.

En 1912, soit à l'âge de 29 ans, il fut atteint brusquement d'une paralysie des membres inférieurs et se fixa définitivement à ROYAN pour se consacrer au développement de la région.

./.

En 1916 il fonda le syndicat des propriétaires de ROYAN et n'en abandonna la présidence qu'en 1945.

De 1923 à 1935, il assura la présidence de la société de Secours Mutuel de ROYAN.

Elu Conseiller Municipal en 1923, il siégea à l'assemblée locale jusqu'en 1935 en qualité de Président de la Commission des Finances.

Pendant cette période, il réussit à faire approuver et réaliser le projet de forage à la Bourgeoisie, près de SAUJON, assurant définitivement à partir de 1931, l'alimentation en eau potable de la Ville de ROYAN.

Il participa en outre à l'étude et à la réalisation du projet du Sporting-Casino de Pontalliac.

En 1924, il créa à Taupignac le golf auquel il réussit à adjoindre un tir aux pigeons, administrant les deux sociétés pendant une dizaine d'années.

En 1949, il fonda la coopérative de reconstruction de la Région de ROYAN et la présida jusqu'à son décès, intervenu le 3 juillet 1961.

En 1954, M. Daniel HEDDE fut nommé au grade de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

M. le Rapporteur propose au Conseil Municipal de donner le nom de M. Daniel HEDDE à l'une des principales entrées de ROYAN, soit la déviation de la R.N. 733, entre la R.N. 733 actuelle et la Rue des Gardes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Considérant qu'il importe de rendre hommage à la mémoire de M. Daniel HEDDE, Ingénieur des Arts et Manufactures, grand invalide à l'âge de 29 ans qu'il s'est consacré pendant 47 ans (1913-1961) au développement de ROYAN et de sa région,

DECIDE :

- d'attribuer à la déviation de la Route nationale 733, entre la R.N. 733 actuelle et la rue des Gardes, le nom de l'Avenue Daniel HEDDE".

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
de ce jour.

La Rochelle, le 14 AOUT 1969

Le Préfet,

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

E. LALANDE

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

l'Adjoint Délégué,



Pour copie conforme,
Pour le Préfet et par autorisation,
L'Attaché, Chef du 3^{ème} Bureau

11/12

A R R Ê T É

N° 69 - 418 - 2/3

LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Officier de la Légion d'Honneur

VU l'article 48 du Code Municipal ;

VU le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif
aux hommages publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal de ROYAN du
14 février 1969 décidant de donner le nom d'Avenue Daniel HEDDE
à la déviation de la R.N. 133 comprise entre la R.N. 733 actuel
le et la rue des Gardes ;

VU l'avis favorable émis tant par M. l'Architecte des
Bâtiments de France que par M. le Président de la Section Perma-
nente de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et
Paysages.

A R R Ê T É

Article 1er. Est approuvée la délibération susvisée
du Conseil Municipal de ROYAN décidant de donner le nom d'avenue
"Daniel HEDDE" à une voie publique de cette ville.

Article 2. M. le Secrétaire Général de la Préfecture,
M. le Sous-Préfet de ROCHEFORT et M. le Maire de ROYAN sont char-
gés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation
Pour le Préfet et par autorisation
L'Attaché, Chef du 3^e Bureau



LA ROCHELLE, le 14 AOUT 1969

LE PREFET,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

L. LALANDE